

CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT
15, rue de l'École-de-Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

REPUBLIQUE DU MALI
MINISTERE DE LA DEFENSE DE
L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

MINISTERE DE PLAN

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT

NATIONS - UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AFRIQUE
(CEA)

///) A N U E L
DU
F O R M A T E U R

LE GUIDE DU FORMATEUR

(à l'usage des superviseurs)

1.-OBJECTIF DU GUIDE

En raison du nombre élevé des centres qui seront créés dans les Cercles et Communes pour assurer la formation des recenseurs. Il est important d'harmoniser les grandes lignes de cette formation. Dans la mesure du possible la formation doit être uniforme afin d'éviter que chaque formateur ait sa méthode et sa propre interprétation des instructions. Pour ce faire nous allons dans ce guide consigner un ensemble de recommandations que devront suivre les formateurs.

2.-L'EMPLOI DU TEMPS

Cet emploi du temps tiendra compte du fait que la formation ne devra pas excéder deux semaines et elle doit être terminée au plus tard 5 jours avant le début des opérations pour permettre aux agents de rejoindre leurs postes sans trop de précipitation. En outre il faut programmer des exercices et des travaux pratiques. Cet emploi du temps doit être suivi rigoureusement. Pour ce faire il faut être vigilant afin de conserver toujours la direction de la séance, en respectant votre plan et votre horaire et en différant les questions qui surviennent trop tôt de façon à ne pas embrouiller vos explications.

Emploi du temps indicatif

MATIN : 8h à 10h : cours

10h30 à 12h : cours

SOIR : 15h à 16h30 : révision et illustration

17h à 18h : cours

TRAVAUX PRATIQUES 3 sorties en tout sur le terrain

2. LES TACHES DE L'AGENT RECENSEUR

Ces tâches sont multiples et se situent à tous les niveaux c'est à dire avant, pendant et après la collecte.

a/-Avant la collecte

Les agents recenseurs ont un rôle prépondérant à jouer dans la publicité qui doit être faite autour du recensement. A ce titre, ils peuvent verbalement aider à la préparation psychologique de la population en divulguant et expliquant les objectifs sociaux-économiques du recensement. Cette publicité, si elle est menée efficacement peut contribuer à faciliter les contacts et avoir une influence heureuse sur le déroulement des opérations. Les agents recenseurs doivent, la veille du dénombrement, procéder à la reconnaissance des limites de la section d'énumération qui leur est confiée. Cette reconnaissance permet non seulement de gagner du temps mais aussi et surtout d'éviter les omissions et les doubles comptes.

2.2.1.1.1.1.

Chaque agent recenseur doit s'assurer qu'il est effectivement en possession de tout le matériel qui lui a été envoyé et qui est consigné dans son cahier de réception.

b/ Pendant le dénombrement

Le numérotage des concessions, constructions doit être fait suivant la méthode indiquée par le manuel des instructions. Rappelons qu'à l'intérieur de chaque SE les constructions seront numérotées de 1 à n.

Le dénombrement proprement dit: l'inscription des membres d'un ménage se fera dans l'ordre suivant:

-on commence par le Chef de ménage qui est suivi de ses enfants dont les mères ne font plus partie du ménage. Ensuite on inscrit les épouses, chacune étant suivie de ses enfants en commençant par le plus jeunes. Le listing se poursuit par les parents du CI et des épouses, les visiteurs, le personnel de service etc...

-toutes les colonnes des questionnaires doivent être remplies pour toutes personnes concernées.

Une fois rentré chez lui le soir, l'agent recenseur doit vérifier les questionnaires qu'il a remplis au cours de la journée afin de relever les invraisemblances, les réponses douteuses et les omissions. En cas d'erreurs ou de doute, il faut repartir dans les ménages correspondants afin de faire les corrections nécessaires. Notez bien qu'il ne faut jamais faire des corrections à domicile.

c/ Après le dénombrement

L'agent recenseur doit s'assurer qu'il est entièrement à jour et en règle.

Il doit vérifier tous les documents qu'il a reçus et qui doivent être retournés à son contrôleur.

Pour une bonne estimation du coût de l'opération, il faut éviter le gaspillage des questionnaires. En outre il faut retourner au contrôleur tous les questionnaires remplis ou vierges.

Prenez soin de réclamer un reçu ou une décharge pour tout document que vous remettez au contrôleur.

3. COMMENT ENSEIGNER LES INSTRUCTIONS

L'instructeur inexpérimenté est porté à croire que le meilleur moyen de formation consiste à dire aux élèves ce qu'il faut faire. En fait il vaut mieux laisser les stagiaires observer la démonstration d'un procédé et pour faire ensuite appliquer celui-ci. L'instruction est un processus actif. Certes il est impossible d'éviter la conférence, mais les conférenciers doit fréquemment s'interrompre pour poser des questions à chacun des stagiaires.

L'application détaillée de ces principes est examinée ci-après:

Les concepts généraux

Une faute généralement commise par les instructeurs est de consacrer trop de temps aux concepts (notamment les définitions). Ceci les conduit naturellement à réduire le temps nécessaire pour expliquer les grandes lignes du travail à accomplir. L'instructeur doit s'efforcer consciencieusement à résister à cette tendance afin de maintenir l'équilibre. Cependant il ne serait pas superflu d'indiquer aux agents recenseurs ce que nous entendons par SE, Unité de peuplement, concession, construction, ménage.

Les concepts particuliers

Toutes les variables retenues pour le recensement constituent des concepts dont certains sont difficiles à définir en égard à leur caractère évident. Dans pareil cas il ne sert à rien d'essayer de trouver une définition purement littéraire et on aura beaucoup à gagner en expliquant plutôt le contenu de la variable et la façon de l'appréhender auprès des enquêtés. Quelques exemples nous fixeront les idées:

EX. 1 : l'âge: Parce qu'elle est beaucoup utilisée, la variable âge mérite une attention particulière. Ceci est d'autant plus vrai dans le milieu rural, la majeure partie de la population ignore son âge. Il faut commencer par préciser que pour les bébés de moins d'un an, l'âge sera indiqué en mois revolus et pour les autres en années revolues.

Ainsi si le recensement a lieu le 4 Décembre 1975, l'enfant qui est né le 5/10/74 aura 11 mois revolus.

De même, le 4 Décembre 1975, une personne née le 2 Janvier 1950 aura 25 ans revolus.

Il y a également lieu d'indiquer les méthodes utilisées pour la saisie de l'âge:

- réponse directe provenant d'un acte officiel de naissance. Cependant il faut signaler qu'il s'agit effectivement d'un acte de naissance et non d'une simple pièce telle que la carte d'identité, le permis de conduire, le carnet de famille etc... Pour ce qui est de ces pièces officielles il ne faut pas faire aveuglement confiance aux âges qui y figurent aux risques d'aboutir parfois à des aberrations ou à des invraisemblances.
- utilisation d'un calendrier historique
- détermination de l'âge à partir de la comparaison de l'intéressé à d'autres membres du ménage.

- détermination de l'âge au pifomètre. Le formateur devra tester cette qualité chez les agents recenseurs en leur demandant de déterminer son âge ou celui d'un de leur camarade. À partir des résultats et en s'appuyant sur les écarts entre la réalité et les estimations, il leur montrera que cette méthode ne peut être utilisée qu'en cas de désespoir.

EX. 2: l'activité: Il faut insister sur la différence fondamentale entre la profession et l'occupation. Ainsi une personne pourra avoir comme profession "médecin" et comme occupation "Directeur d'une entreprise".

La notion de branche d'activité mérite aussi des explications et un exemple aidera à fixer les idées.

Si un peintre travaille à la mairie sa ~~branche~~ branche d'activité est l'Administration. Autrement dit pour la branche d'activité il s'agit de l'activité de l'entreprise et non de celle du travailleur.

EX. 3: la situation matrimoniale: - Il importe que le recenseur sache que seul l'état actuel compte. Ainsi pour un homme qui a antérieurement été divorcé ou veuf, mais qui est marié au moment du recensement on ne retiendra que sa situation actuelle c'est-à-dire qu'il sera marié.

Dans cet ordre d'idée, il faut se rassurer si les personnes qui se déclarent célibataires n'ont effectivement jamais contracté un mariage qui se serait dissout présentement.

En ce qui concerne les femmes mariées on s'intéresse au nombre total de mariage qu'elles ont déjà contractés y compris le mariage actuel.

Pour saisir donc la situation matrimoniale il faut éviter les questions stériles telles que: avez-vous une femme? Car si la personne répond négativement vous pouvez être amené à conclure que l'intéressé est célibataire alors qu'il peut aussi bien être divorcé, veuf ou célibataire. Car contre la question pourra être: avez-vous déjà contracté un mariage? Si oui avez-vous présentement une femme?

Quelques exemples d'exercices

1/ Une femme de 70 ans peut-elle être la mère d'un enfant de 11 mois?

est
Réponse: Non, parce que ceci/physiologiquement impossible: la ménopause (arrêt de la menstruation) se situe aux environs de 49 ans.

Si vous rencontrez un tel cas, il faut bien vérifier l'âge de la femme et vous assurer également que l'enfant est effectivement le fils de la femme car il peut n'être que le fils adoptif.

2/Une personne a pour occupation "Directeur de la Banque". Quelle est sa situation dans l'activité?

Réponse: Salarie.

3/Une personne âgée de 26 ans a déjà abandonné l'école et déclare avoir le niveau du fondamental 2^o cycle et pour occupation on a marqué docteur. Ceci est-il possible ?

Réponse: L'occupation est visiblement fausse et il faut faire attention car en milieu rural l'infirmier est bet et bien appelé "Docteur" par abus de langage.

4/ La moitié des élèves de la classe peut être transformée en enquêteur et l'autre unité en enquêtés. Chaque recenseur remplira donc un questionnaire et la critique sera faite par les stagiaires eux mêmes.

Travaux pratiques de terrain

Une fois la formation théorique terminée, il est indispensable de tester les recenseurs sur le terrain afin de détecter ceux qui ont effectivement bien compris les instructions.

En outre il importe de s'assurer que les questions sont bien posées. Ces travaux pratiques doivent être une simulation complète du remplissage des formulaires et ils doivent se faire ailleurs que dans les unités retenues pour l'enquête pilote. Il faut prévoir au moins trois sorties sur le terrain et les durées seront les suivantes:

- la 1ère sortie peut aller de 8h à 12h
- la 2ème sortie peut aller de 8h à 16h
- la 3ème sortie: 8h à 12h et 15h à 18h

Les résultats de chaque sortie sur le terrain doivent être corrigés en classe. Cette correction doit permettre des discussions, des critiques et des conseils sur les difficultés rencontrées. Ces travaux pratiques doivent être notés par l'instructeur : et les contrôleurs pourront être désignés parmi les meilleurs.-